PROJET ÉDUCATIF

Communal des Accueils de l'Enfance et de la Jeunesse

Sommaire

1- Introduction
2- Diagnostic initial
3- Les objectifs éducatifs
4- La formulation des objectifs éducatifs
5- Les équipes pédagogiques
6- Les horaires d'ouverture
7- Les partenariats
8- Les modalités d'évaluation
9- La signature de l'organisateur

1-Introduction

Le projet éducatif, document obligatoire, est établi par les élus, en collaboration avec le directeur/trice des services enfance et jeunesse. Chaque professionnel s'engage à le respecter dans l'élaboration d'un projet pédagogique.

C'est un outil de travail pour l'ensemble des professionnels des structures concernées. Il est le garant de la démarche éducative recherchée dans le cadre de la micro-crèche, des accueils de loisirs et de l'espace jeunes.

C'est un document informatif pour les parents ainsi qu'un support d'accueil pour l'équipe pédagogique.

Il fixe les orientations et les moyens à mobiliser pour sa mise en œuvre.

2- Diagnostic initial

a- Micro crèche « bulle d'éveil »

La commune de Montbert a démontré que depuis plusieurs années, le besoin en matière de structure d'accueil de jeunes enfants connaît une réelle utilité en termes de service.
On observe un dynamisme économique et démographique sur le territoire, qui s'accroît chaque année. L'objectif de la « micro-crèche » est d'offrir une liberté aux familles dans ce mode de garde, avec un lieu de vie sécurisant et des horaires adaptées à notre territoire rural.

b- Accueil de loisirs sans hébergement

L'accueil périscolaire, l'accueil de loisirs du mercredi et des vacances « Môme et Compagnie » répondent aux besoins des familles. Les enfants ont accès à des services et des activités de loisirs dans un cadre avec des valeurs humaines et collectives.

c- Restaurant scolaire (pause méridienne)

Le restaurant scolaire est un véritable lieu d'apprentissage et de socialisation pour les enfants.
La commune poursuit sa volonté d'avoir une cuisine traditionnelle, préparée sur place, dans un bâtiment spacieux. Elle vise à appliquer la loi EGALIM depuis 2018 (des produits dits durables, bio, producteurs locaux, repas végétariens…)

d- Espace jeunes

La commune met en place une démarche de politique jeunesse, répondant aux besoins des jeunes. C'est un lieu où ils sont acteurs de leurs projets. L'animateur/trice les accompagne dans leurs démarches les mercredis, samedis et vacances scolaires.

3- Les objectifs éducatifs

Voici les valeurs éducatives que les élus souhaitent transmettre, aux enfants et jeunes de la commune.

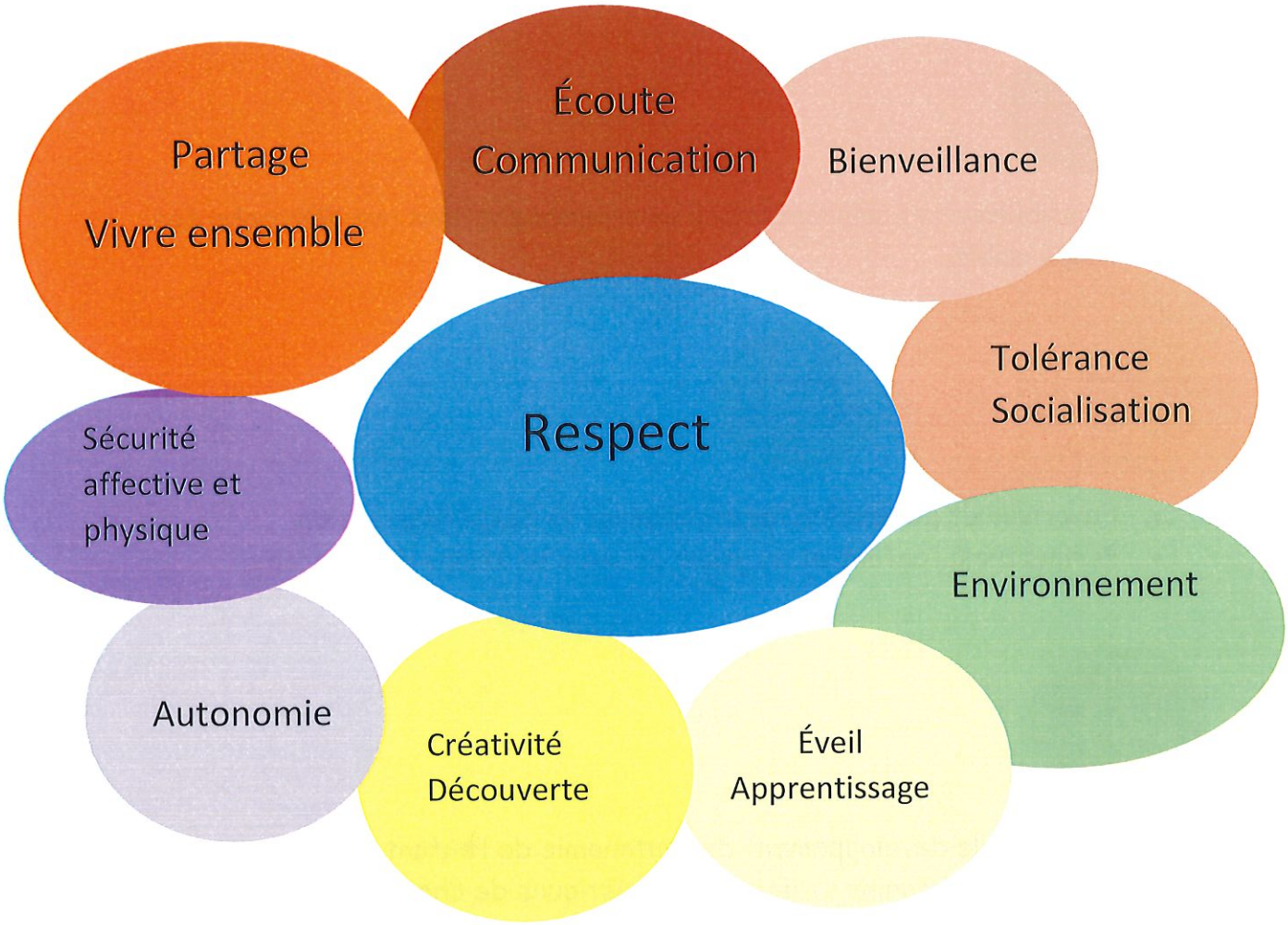

4- La formulation des objectifs éducatifs

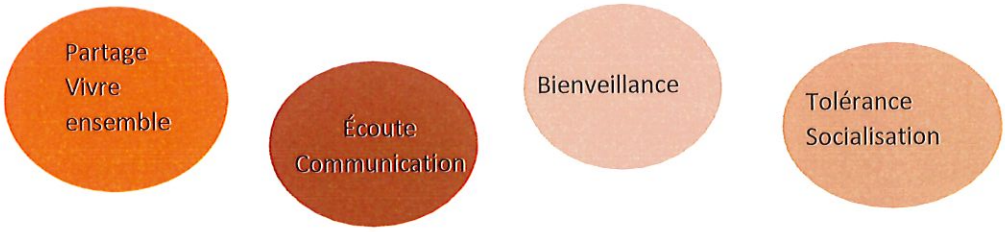

- Favoriser la tolérance, l'expression de la solidarité et la reconnaissance de la diversité.

- Amener et accompagner les liens intergénérationnels.
- Permettre à chaque enfant de s'exprimer et de trouver sa place dans le groupe.
- Développer l'intégration des enfants présentant des troubles de la santé ou en situation de handicap.
- Créer des relations constructives avec les familles.

Environnement

- Sensibiliser et comprendre son environnement dans une démarche éco-responsable.

Éveil
Apprentissage

Créativité
Découverte

- Favoriser et permettre l'apprentissage et l'expérimentation.
- Permettre à l'enfant et au jeune de vivre un temps de vacances.

Autonomie

- Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant et du jeune, dans le respect des besoins et des caractéristiques de chacun et de tous.

Sécurité
Affective
physique

- Assurer à l'enfant un climat sécurisant pour lui permettre de s'épanouir.

Respect

- Tous ses objectifs intègrent le respect des droits de l'Enfant, le respect adultes /Enfants, Enfants /adultes, Enfants/Enfants et celui de son environnement matériel mis à disposition.

5- Les équipes pédagogiques

Pour mettre en œuvre les objectifs éducatifs de l'organisateur, la commune se dote d'agents qualifiés:

- 1 directeur/trice des services enfance et jeunesse
- 1 directrice/teur pour le périscolaire et les accueils du mercredi et des vacances
- 1 directeur/trice- animateur/trice pour la pause méridienne et sur l'espace jeunes
- Une équipe d'animateurs/trices
- Des stagiaires (en lien avec les différents métiers de l'enfance et la jeunesse).

Pour garantir les valeurs éducatives des accueils, des temps de préparation, de concertation sont mis en place.
Une communication s'articulera entre l'équipe pédagogique, l'adjoint(e) enfance/jeunesse et la commission d'élus.

6- Les horaires d'ouverture

Les horaires de chaque service sont disponibles sur le site internet de la mairie de Montbert www.montbert.fr

7- Les partenariats

- Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- Mutualité Sociale Agricole (MSA)
- La Protection Maternelle et Infantile (PMI)
- Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport (DRAJES)

8- Les modalités d'évaluation

L'évaluation se fait avec les directeurs/trices et les élus, tout au long de la mise en place des projets et/ou à la fin, pour apporter des modifications, dans le but de répondre au plus près aux objectifs retenus.
Une réunion bilan annuelle sera mise en place

9- Conclusion

Ce projet définit les valeurs éducatives défendues par les élus.

Chaque professionnel devra s'approprier ce projet éducatif.
Il en découlera des projets pédagogiques sur les différents services afin d'offrir un environnement sain et riche en activités auprès des enfants et des jeunes.

10- La signature de l'organisateur

Le Maire,
Jean-Jacques MIRALLIÉ

Adjointes à l'enfance et la jeunesse
Béatrice MAUDET

Catherine BERTHO

Les élus,

BENOIT Frédéric		BACHELIER Yves	
DOUILLARD Christophe		TEMPLIER Jérémie	
LELIEVRE Véronique		BERTON Sylvie	
HERBERT Véronique		GOSSEYE Paul	
DEBOURMONT Marie-Agnès		GUILLET Manuela	
ARNAUD Marie-Hélène		ROUYER Mickaël	
HAMON Christophe		NICOLLE Jimmy	
HEGRON Gildas		BOURÉ Johann	
VALLET Noémie		AIRIAUD Catherine	
BISAZZA Romain		GENDRE Emilie	